

# Pollution marine à Tradicettu : le maire dépose plainte

**N**e touche pas à mon littoral ! Paul Quilichini, le maire de Sartène, porte plainte contre X. Une flotte de bateaux de plaisance a effectué, selon lui, des rejets massifs dans les eaux de baignade de sa commune. Dans un communiqué, il appelle les maires de Corse concernés par cette question à se mobiliser. « Nous n'entendons pas laisser impunément souiller les rivages de notre commune, prévient-il. La semaine dernière, la côte au niveau de Tradicettu a été gravement polluée. Les analyses de l'agence régionale de santé ont mis en évidence un taux anormalement élevé de germes dans l'eau de baignade qui nous a contraints



Des prélèvements d'eau sont effectués toutes les deux semaines par l'ARS.

G.B-L

à prendre un arrêté d'interdiction depuis lors abrogé en raison de nouveaux prélèvements faisant apparaître une eau saine. Ces faits sont probablement causés par des rejets massifs effectués par un ou des navires de plaisance ou de grande plaisance qui croisent le long des côtes corses, ce qui semble par ailleurs être confirmé par divers témoignages. »

Rappel des faits : lundi 10 août, deux arrêtés municipaux d'interdiction de baignade tombent sur les communes de Sartène et Propriano. À Tradicettu, après la découverte de la présence de la bactérie *Escherichia coli*, que l'on retrouve dans la flore intestinale de l'être humain ou d'autres mammifères et qui peut se retrouver dans les milieux naturels. À Capo Lauroso, la station d'épuration a été victime d'un dysfonctionnement. « Il y a eu une légère

dégradation de la qualité de l'eau, et c'est par principe de précaution que cet arrêté municipal a été pris », indique Jean-Dominique Chiappini, ingénieur sanitaire à l'ARS. De nouvelles analyses ont été réalisées et les arrêtés ont été levés sur les deux communes. À Capo, la Step a repris un fonctionnement optimal. « Tous les voyants sont au vert ! », garantit l'ARS.

À Tradicettu, si les baigneurs peuvent à nouveau piquer une tête, la procédure judiciaire est lancée. De nombreux bateaux de plaisance étaient présents sur le plan d'eau lors de la première quinzaine du mois d'août. Dans son communiqué, le maire de Sartène, bien décidé à ne pas en rester là, désigne clairement la nature du ou des coupables de cette pollution. « Nous dé-

posons plainte à l'encontre du ou des responsables de ces faits inadmissibles et les autorités judiciaires et maritimes diligentent actuellement une enquête. Nous ne tolérerons pas que de tels faits se reproduisent dont les conséquences peuvent être gravement préjudiciables sur le plan sanitaire ainsi qu'environnemental. Nous appelons tous les maires de Corse et toutes les autorités concernés par des problèmes de cette nature à se mobiliser contre de tels agissements. »

## Où vont les eaux usées des plaisanciers ?

La préfecture maritime affirmait cependant qu'il était très peu probable que la pollution vienne de la mer : « L'origine de la pollution n'est pas connue et il n'est absolument pas avéré qu'elle provient d'un bateau en mer. Des patrouilles ont été réalisées par les services des affaires maritimes, qui n'ont détecté aucune pollution », jurait la porte-parole du préfet maritime de Méditerranée, Christine Ribbe. « Dans l'immense majorité des cas, les pollutions à la bactérie *Escherichia coli* viennent de la terre (constructions qui rejettent les eaux usées à la mer ou Step en avarie). » Mais Tradicettu abrite seulement une petite di-

zaine de maisons, raccordées à l'assainissement collectif. Donc, comment expliquer cette présence de germes de contaminations fécales ?

Les bateaux récents sont dotés de caissons de rétention qui sont généralement vidangés lorsqu'ils sont dans un port équipé et les eaux sont évacuées par le tout à l'égout. Dans un contexte idyllique. Dans les faits, de manière très ponctuelle, des bateaux peuvent aussi vidanger directement dans la mer, à l'abri des regards, des eaux usées composées en majorité d'urine et de matières fécales reversées hors de l'embarcation. « Pour vidanger, il faut payer et certains ne le font pas », réplique le maire de Sartène, qui a envoyé un courrier au président de l'Assemblée de Corse, pour le sensibiliser sur le sujet. « L'idéal serait de demander à tous ces armateurs qu'ils fournissent des factures de traitement de déchets auprès des ports ou bien interroger tous les capitaines des ports. »

L'ARS tempère : « On peut avoir des suspicions. Mais, dans les faits, c'est impossible à prouver. Dans tous les cas, en douze ans, c'est la première fois qu'on a un problème sur Tizzano. » En attendant le résultat des investigations, Paul Quilichini maintient sa position.

ANGE-FRANÇOIS ISTRIA



La mairie a porté plainte contre X. Des yachts auraient rejeté des eaux usées dans la baie.

DOC CM